Quoi de neuf sur les Avenues ?

Gazouillis des Avenues, novembre 2018

Cette livraison des *Gazouillis des Avenues* publie le texte de la réponse du président de l'association des Avenues de Compiègne à une lettre où M. Marini accusait réception du rapport moral approuvé à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'association. Les divers courriers adressés par le maire de Compiègne au président de l'association des Avenues vont être mis en ligne (www.lesavenuesdecompiegne.fr).

Monsieur le Maire,

Merci de la lettre que vous avez bien voulu m'adresser au mois d'octobre dernier, en réponse à l'envoi de la troisième livraison des *Gazouillis des Avenues* qui reprenait de larges extraits du rapport moral qui a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'association des Avenues de Compiègne. Merci également des quelques rectifications qu'elle contenait et qui seront portées à la connaissance de nos adhérents. Vous me permettrez de vous faire une réponse un peu longue, mais précise, dans la tradition des publications de notre association, dont vous avez bien voulu, à plusieurs reprises, saluer « la parfaite fidélité » du compte-rendu des discussions que j'ai pu avoir avec les membres de l'équipe municipale et la « grande qualité ».

Votre point de vue est d'ailleurs partagé par un nombre croissant de Compiégnois, puisque notre association, fondée en juin 2012, compte aujourd'hui plus de 180 membres et constitue désormais l'une des plus dynamiques associations de défense et illustration du patrimoine compiégnois. Vous avez d'ailleurs tenu — et je vous en remercie de nouveau — à reconnaître publiquement la « qualité » et le sérieux de nos travaux : à votre demande, le conseil municipal m'a en effet nommé, par une délibération du 12 décembre 2014, membre de la CLAVAP, comité technique consultatif chargé de préciser l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP) de Compiègne.

Ce succès et cette reconnaissance expliquent d'ailleurs que je n'aie pas répondu favorablement à la demande de M. Michel Foubert, membre de notre association depuis sa fondation et premier adjoint au maire chargé de l'Urbanisme, ni aux nombreux mails de M^me^ Sophie Marini, me demandant de me joindre aux travaux de *Vivre à Compiègne*. Notre association qui, très soucieuse de ménager les deniers publics, n'a jamais demandé de subvention à la Ville et ne doit donc son rayonnement qu'à la généreuse mobilisation de ses adhérents, tient en effet à garder une complète indépendance et une parfaite neutralité lors de la campagne des municipales qui s'annonce. Tel est « l'esprit » qui anime — et a toujours animé — notre association.

Après ces prolégomènes, permettez-moi de répondre précisément à un certain nombre de points que soulève votre lettre. J'ai d'ailleurs appris avec satisfaction que vous comptiez organiser une « information, en présence du plus large public possible », sur l'avenir des Avenues. Ces réunions sont en effet très attendues et nécessaires. Votre volonté d'établir un « contact direct avec les habitants du quartier [des Avenues] » ne peut donc que nous réjouir. Nous souhaitons pour notre part vous soumettre un certain nombre de propositions sur l'avenir de Compiègne et des Avenues, qui seront adoptées lors d'une réunion qui se tiendra le 17 novembre prochain. Nous vérifierons, bien sûr, qu'elles recueillent un large assentiment des Compiégnois avant de vous les soumettre.

1. Vous notez dans votre lettre que « le Haras national, ou Grandes Écuries du Roi » sont « classé[s] depuis longtemps ». Nous répétons en effet volontiers dans nos publications, que les Avenues et leur patrimoine ont été classés en 1933, 1934, 1946 et 1994. J'ai pour ma part, comme vous le savez puisque vous en avez rédigé la postface, organisé et publié lorsque j'étais vice-président de la Société historique, un colloque de deux jours et demi sur *Le Cheval dans la Ville. Compiègne et le Cheval*, qui comporte un article de M^me^ Elisabeth Caude sur « Les Grandes Écuries du roi » (étude la plus précise publiée à ce jour sur cette institution et ce monument). Or justement, comme s'en souviennent plusieurs membres de notre association, M^me^ Caude, lors d'une visite *in situ*, avait déclaré que, à sa connaissance, « l'ensemble des bâtiments n'était pas classé ». Nous avons donc décidé de charger un juriste spécialisé dans les questions de patrimoine de faire le point sur ce que recouvre précisément l'arrêté du 24 octobre 1994, publié au *Journal officiel* le 1^er^ avril 1995, classant le Palais de Compiègne et ses alentours (arrêté qui reprend et annule les mesures de classement du 7 juin 1933, du 10 avril 1934 et du 24 juin 1946). Les archives et services d'urbanisme locaux ayant été incapables de m'en donner copie, je suis donc allé consulter et photographier à la Médiathèque du patrimoine — et je suis la première personne à l'avoir fait ! — les centaines de documents contenus dans les trois cartons renfermant les pièces liées à ce classement. J'ai ainsi pu rectifier, à la demande d'une conservatrice de cette médiathèque, les localisations erronées contenues dans l'arrêté de 1994 : avenue du Moulin pour avenue de la Résistance, avenue de la Madeleine pour avenue de la Division Leclerc et avenue de Mari-

gny pour avenue de Grande-Bretagne (pour ne parler que des erreurs de localisation). Vous voyez qu'une mise au point sur cette question était bien nécessaire. Elle est en cours et nous la publierons dans la prochaine livraison du *Bulletin des Avenues*.

2. Vous apprendrez sans doute avec satisfaction que ce travail une fois accompli, je vais demander lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'association des Avenues, un changement de nos statuts qui nous permettra d'ester en justice. La loi ELAN et les inconnues qui planent sur la suite qui sera donnée aux travaux de la CLAVAP de Compiègne nous imposent en effet une vigilance accrue, et, une fois ces modifications adoptées, nous serons en mesure de seconder au besoin la municipalité dans son souci de préserver la qualité du bâti à Compiègne et sur les Avenues. Nous souhaitons en effet vivement que le projet de « parador » — avec « maintien d'une utilisation équestre des lieux » — que vous avez évoqué devant moi aboutisse, dans le strict respect de notre patrimoine et de la qualité de vie des habitants de notre quartier.

3. Vous vous étonnez dans votre lettre d'un passage de mon rapport moral qui « met[trait] en cause un 'certain propriétaire riverain' » de l'avenue de la Résistance, passage qui montrerait ma volonté de « m'immiscer dans une querelle de voisinage purement privée ». Loin de moi cette idée, je vous l'assure ! Je suis en effet de ceux qui considèrent que la propriété est « inviolable et sacrée ». Lors d'un entretien que j'ai pu avoir avec un des responsables des services techniques de la Ville — j'ai archivé le mail qui répondait à mes demandes ultérieures de précisions — il m'avait en effet été indiqué que la Mairie avait aménagé en 2010, à la demande de ce riverain, et aux frais des contribuables, un accès privé et une place de stationnement personnelle sur le domaine public classé. Je n'ai donc rien à changer au passage suivant de mon rapport moral : « Certain propriétaire riverain a même obtenu [, de la Mairie — et par la Mairie — de Compiègne, aurais-je dû préciser,] l'aménagement d'un accès privé pour garer son encombrant véhicule devant chez lui, alors même qu'il n'a pas de garage et qu'il pourrait très bien stationner à proximité immédiate, rue de Lancry ! Cette appropriation à usage personnel, par un particulier peu scrupuleux et indélicat, d'un espace public classé en 1933, 1934 et 1994, a été le coup d'envoi d'incivilités de même nature de plus en plus nombreuses sur cette avenue (avant que cet exemple malheureux ne soit suivi sur d'autres)... ».

4. Nous avions en effet posé, dès notre assemblée générale de juin 2017, la question du stationnement sauvage qui s'affirmait sur les Avenues, qu'il était alors facile de contenir, et qui est malheureusement plus que jamais d'actualité. Nombreux sont en effet nos adhérents qui ne comprennent pas que puisse perdurer pareille nuisance, qui dégrade et vulgarise les Avenues, gêne la promenade des piétons et des cyclistes, alors même que le stationnement est interdit et que ces Avenues sont classées. Les Avenues, qui devraient être le « poumon vert » de Compiègne, son principal facteur de rayonnement et une vitrine du développement durable, sont devenues un parking quasi permanent, alors même que des places de stationnement réglementé abondent, à proximité immédiate, qui ne sont pas utilisées. Nous en appelons au pouvoir de police du maire de Compiègne pour faire cesser cette situation anarchique.

In fine, vous me demandez : « que proposez-vous ? » Les États généraux des Avenues vous soumettront des propositions, largement esquissées depuis un an et demi dans nos différentes publications — notamment la motion, votée à l'unanimité, que je vous avais adressée à l'issue de notre assemblée générale du 10 juin 2017 — ou lors des entretiens que j'ai multipliés avec les représentants de la municipalité ou les services de la Ville.

5. Venons-en, pour finir, à l'importante question de la sécurité dans le centre-ville de Compiègne et sur les Avenues. Après consultation du site du ministère de l'Intérieur, correspondance électronique avec le commissaire de Police de Compiègne et un entretien le 7 novembre dernier avec M. Verrier, adjoint au maire chargé de la sécurité publique, je constate comme vous que « le(...) nombre [d'incendies de voiture] a sensiblement [été] réduit ces dernières années sur la ville de Compiègne, grâce aux efforts des services de police municipale et nationale ». Mais il y a loin des statistiques au ressenti des habitants des Avenues dont j'essaie d'être le fidèle porte-parole.

Une « enquête de satisfaction » est actuellement menée par le commissariat de Compiègne, sous la direction du capitaine Nuyttens. Nous avons largement diffusé ce questionnaire à nos adhérents, et certains ont jugé bon de me déposer copie de leur réponse. Ces réponses témoignent d'une réelle inquiétude. Je ne crois pas que cette inquiétude soit à mépriser. Nous ne disposons d'ailleurs pas pour l'instant des résultats de cette enquête, dont nous ferons connaître dès que possible les conclusions à nos adhérents.

Enfin, pour ce qui est de l'incendie de la maison — voisine de l'École Sainte-Marie ! — rue de l'Orangerie, vous assurez avec force que « cet accident est purement accidentel », tout en précisant ensuite qu'il « résulte sans doute du fait que le propriétaire de cette maison n'a pas veillé sur son bien ». Je trouve pour ma part que les deux passages soulignés se contredisent. Les services de Police m'ont d'ailleurs précisé que « les raisons de cet incendie restent, à l'heure actuelle, indéterminées (c'est souvent le cas dans ce genre de faits). Il pourrait s'agir d'un incendie accidentel (feu allumé par des marginaux pour se réchauffer par exemple), mais sans garantie ». La présence obsédante du trafic de drogue dans le centre-ville, du bas de la rue Saint-Lazare à la rue de Pierrefonds, largement confirmée par les membres de mon association et par l'adjoint en charge de la sécurité lors de l'entretien que j'ai eu récemment avec lui, m'a conduit à avancer très légitimement une autre hypothèse.
Permettez-moi de tenir à ma liberté de parole, qui fait écho à la libre parole des membres de l'association des Avenues de Compiègne et qui explique le « ton » de ma lettre : le ton même de la Liberté.

Dans l'agréable perspective de vous lire ou de vous revoir, je vous demande d'agréer, Monsieur le Maire, mes sentiments respectueux et dévoués,

Éric Georgin,
Président de l'association des Avenues de Compiègne